



**BP-INFOS**

## **PAROISSE DU BON PASTEUR**

6 novembre 2022 (C)

A cette question explicite des Sadducéens Jésus répond : les ressuscités ne se marient pas. Et pourtant les Sadducéens trouvaient dans le mariage un moyen pour l'homme et la femme de prolonger l'histoire de leur existence par la descendance. C'est aussi pour la même raison que Moïse a donné une loi (Dt 25, 5 cf. Lc 20, 28) dont le but était de perpétuer le nom du défunt (Dt 25, 6) et d'assurer la transmission de l'héritage dans la famille. De fait, les Sadducéens reconnaissaient déjà au mariage la faculté de conjurer et de lutter contre la mort. Il rendait possible dès ici-bas une certaine résurrection. Car, par l'unité et l'intimité conjugales, le mariage apprend à aimer, et aimer c'est déjà entrer dans la vie qui n'a pas de fin et « *Celui qui n'aime pas reste dans la mort* » (1 Jn 3.14). Mais est-ce que toutes ces considérations légitimes nous donnent le droit de transposer dans l'autre monde les situations du monde présent ? Notre vie de ressuscité serait-elle au fond la somme de toutes les jouissances terrestres y compris celles de l'amour conjugal ? La réponse de Jésus : *ceux qui ont été jugés dignes d'avoir part au monde à venir et à la résurrection d'entre les morts ne prennent ni femme ni mari, car ils ne peuvent plus mourir : ils sont semblables aux anges, ils sont enfants de Dieu et enfants de la résurrection* » veut dire que la vie digne partagée par les ressuscités, rendra inutiles, voire impossibles, certaines jouissances de la vie actuelle. Tout ce que le couple humain réalise maintenant sera, après la mort, mené à sa perfection, accompli en plénitude. En Dieu seront possibles une unité et une intimité sans fissure, une parfaite communion avec Lui. A l'instar de ceux qui ne se marient pas, nous serons, grâce à notre parfaite communion, à "nos noces d'allégresse avec Dieu" le signe de la présence active d'une vie qui se perpétue autrement que par une succession, par la transmission de l'héritage biologique. De façon héroïque, ce témoignage rendu à la vie éternelle déjà présente, les sept frères dont la première lecture nous a raconté le martyre l'avaient donné. Avec les sept frères et à la lumière de la réponse de Jésus, nous comprenons que ce qui persiste et aboutit à la plénitude maximale, c'est tout ce que nous semons d'amour authentique, d'amitié, de fraternité, de justice et de vérité. Car, comme le faisait remarquer le pape Benoît XVI « *L'amour se convertit en une réalité accomplie s'il s'intègre dans un amour qui apporte réellement l'éternité* ».

**Père François-Xavier**



## **La Semaine Paroissiale**

Samedi	5	10h	Ecrivains publics
Lundi	7	17h	Ecrivains publics
		18h	Chapelet
Jeudi	10	18h	Adoration : Prier devant le Saint Sacrement.
Samedi	12	10h	Catéchisme
		10h	Ecrivains publics

### **PRIER**

#### **Chapelet**

**Le lundi** à 18h : prier la Vierge Marie en lui confiant nos amis, les malades, les couples, les familles, la paroisse...

#### **Adoration**

Le jeudi à 18h : venez prier devant le Saint Sacrement.



Pour suivre les informations de la paroisse en bref, je vous invite à ne pas hésiter à aller visiter notre page Facebook et notre Instagram : @bonpasteurparis

**Messe des familles :**  
**Dimanche 13 novembre à**  
**10h30**

- Eveil à la foi
- Déjeuner paroissial (pique-nique tiré du sac)



## **Dans le diocèse**

### **Messe des étudiants**

Le 9 novembre 2022 aura lieu à Saint Sulpice la traditionnelle messe des étudiants présidée par Mgr Ulrich, archevêque de Paris.

A partir de 18h15, temps de louange et témoignages.

A partir de 19h15, messe suivie d'un apéro festif aux couleurs des JMJ de Lisbonne.

## École de prière - 18-35 ans [ffayette@diocese-paris.net](mailto:ffayette@diocese-paris.net)

Deux écoles de prière, organisées par le Pôle Jeunes Adultes et Notre Dame de vie, auront lieu dans deux églises de Paris à destination des 18-35 ans :

- À **Saint-Jean-Baptiste de Grenelle (Paris 15e)**, tous les lundis de 19h30 à 22h du 7 nov. au 12 déc.

- À **Saint-Jean-Baptiste de Belleville (Paris 19e)**, tous les jeudis de 19h30 à 22h du 10 nov. au 15 déc.



## Appel au Denier de l'Eglise



Depuis 1905, année de la loi de la séparation de l'Église et de l'État, notre Eglise n'a pas d'autres revenus financiers que votre seule générosité : elle ne reçoit aucune subvention ni de l'Etat, ni du Vatican. Le Denier est la ressource la plus importante pour notre Eglise.

Déduction fiscale pour votre don

Vos dons bénéficient d'une déduction fiscale de 66% sur votre impôt sur le revenu (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).



Dim	6	<b>32<sup>E</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE</b> De la férie	vert	♫ 10h30	Pour les paroissiens
Lun	7	De la férie	vert	18h30	
Mar	8	De la férie	vert	8h30	
Mer	9	La Dédicace de la Basilique du Latran	blanc	12h	
Jeu	10	S. Léon le Grand, pape, docteur de l'Eglise, † 461 à Rome	blanc	19h	
Ven	11	S. Martin, évêque de Tours, † 397	blanc	8h30 19h	
Sam	12	S. Josaphat, évêque de Polock, martyr, † 1623 à Vitebsk (Biélorussie)	rouge	11h30	
Dim	13	<b>33<sup>E</sup> DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE</b> De la férie	vert	♫ 10h30	Les défunts des familles AUGER et DECHAUMET

## **Aux REGISTRES Paroissiaux**

- *Obsèques :*

*Monique Calvet, le mardi 8 novembre, au Bon Pasteur*

### **ACCUEIL**

Lundi 17h - 19h	Mercredi 17h - 19h	Jeudi, vendredi 9h - 19h	Samedi 10h - 12h
<i>L'église est ouverte de 8h30 à 19h, du lundi au dimanche.</i>			

### **Permanence du père François-Xavier :**

**Mardi 8 novembre      17h-18h**

**Mercredi 9 novembre    17h-18h**

**Jeudi 10 novembre      16h-17h**

### **POUR RAPPEL :**

**Les prochaines messes des familles avec éveil à la foi auront lieu les dimanches 13 novembre, 27 novembre et 11 décembre 2022 à 10h30.**